

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU****Nombre de membres****Séance du 02 octobre 2024****En exercice : 14**

L'An deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

**Présents : 12****Votants : 12**

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST (arrivée à 20h00),

**Date de convocation :**

24 septembre 2024

**Date d'affichage :**

25 septembre 2024

Absents excusés : Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN,

**COMPLEMENT DE SUBVENTION AU CCAS- Délibération n° 2024-34**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2024-12 du conseil municipal du 09 avril 2024, adoptant le budget primitif 2024,

**Considérant** qu'il convient de faire un virement de crédit au budget CCAS afin de couvrir les dépenses du repas de l'amitié plus onéreux que prévus,

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la révision de crédits suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6283/011 : Frais de nettoyage des locaux	500.00 €	
<b>TOTAL 011 : Charges à caractères générales</b>	<b>500.00 €</b>	
D 657362 : CCAS		500.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>500.00 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette décision modificative.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.



Le Maire,

Pascal BARBERET